

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2016

Objet : Adhésion de l'Espace Culturel L'Atrium de la Ville à l'opération « Balises » subventionnée par la Métropole de Lyon

Rapporteur : Anne-Claire HAENTJENS

Dans la même optique, et pour les mêmes finalités, la Ville propose de participer à l'opération « Balises » menée à l'échelle de la Métropole.

L'Espace Culturel L'Atrium souhaite développer la fréquentation de ses spectacles à de nouveaux publics désireux de découvrir de nouveaux lieux culturels. Il entend valoriser auprès de ces publics certains spectacles soigneusement sélectionnés, hors spectacles étoilés.

Pour la saison 2016/2017, il s'agit des deux spectacles suivants :

- Un spectacle de Cirque intitulé « Rue de Guingois » de la Compagnie Prise de Pied, le vendredi 9 décembre 2016 ;
- Un spectacle d'Opéra « Les contes d'Hoffmann » de la compagnie L'Envolée Lyrique, le samedi 18 mars 2017.

L'Opération « Balises » consiste en la mise en valeur de l'activité théâtrale dans l'agglomération Lyonnaise. Cette opération, qui fédère la presque totalité des scènes de théâtre de l'agglomération, donne un aperçu de la diversité et de la richesse des propositions tout au long de la saison. Chaque mois sont mis en avant une dizaine de spectacles proposés par 43 salles de la Métropole, pour lesquels une place achetée donne lieu à une place offerte dans la limite des places disponibles. Cette offre n'est valable que sur le spectacle sélectionné par la salle concernée dans le cadre de sa saison culturelle.

L'Espace Culturel L'Atrium souhaite adhérer à l'opération « Balises » et entend limiter à dix places le nombre de places offertes par spectacle inscrit dans l'opération, soit vingt places offertes dans une saison culturelle.

Les intérêts de l'adhésion à l'opération « Balises » pour l'Espace Culturel L'Atrium sont les suivants :

- L'ouverture à de nouveaux publics,
- L'augmentation des recettes de billetterie,
- Le rayonnement de l'Espace Culturel L'Atrium à l'échelle de l'agglomération

L'opération « Balises » a été subventionnée en 2015 à hauteur de 10.000€ par la Métropole de Lyon et de 15.000€ par la Ville de Lyon. Cette opération témoigne de la

dynamique de l'agglomération, dont la Ville de Tassin La Demi-Lune est un acteur essentiel dans l'Ouest Lyonnais.

Ceci exposé, après avis favorable de la Commission Animation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de l'Espace Culturel L'Atrium de la Ville à l'opération « Balises » pour la saison 2016/2017.

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2016

Objet : Mise à disposition gratuite et exceptionnelle de l'Espace Culturel L'Atrium au bénéfice de l'Ecole de Musique, de l'Education Nationale, de l'Association Solidarité Homéopathies et Médecines Alternatives et du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

Rapporteur : Anne-Claire HAENTJENS

Les gratuités accordées pour la location de nos salles municipales sont toujours le signe de l'intérêt porté à l'animation de la Ville et à la solidarité. En effet, les actions proposées permettent à Tassin La Demi-Lune de rayonner au-delà de son territoire, comme c'est le cas pour le festival « les Journées de la flûte », ou d'apporter sa pierre à l'aide humanitaire pour des associations reconnues au niveau national. Elles permettent enfin, dans le cadre de la Semaine de la danse, d'offrir une visibilité à des jeunes qui voient l'aboutissement sur scène d'un véritable travail artistique réalisé tout au long de l'année.

1/ LES JOURNEES DE LA FLUTE 2017 DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU 26 AU 30 AVRIL 2017 :

L'Ecole de Musique de Tassin La Demi-Lune avec le soutien de la commune organise une deuxième édition de son Festival international de flûte du 26 avril au 1^{er} mai 2017. Consacré au « charismatique musicien » Emmanuel PAHUD entouré des plus talentueux flûtistes actuels, le festival proposera des classes de Maîtres, des ateliers pratiques avec des élèves du Conservatoire et des enfants des écoles de musique de la Métropole, ainsi que l'organisation d'un concours international s'adressant aux jeunes flûtistes âgés de 10 à 15 ans.

Cette manifestation culturelle occupera les trois salles de L'Atrium (la salle Marivaux, la salle Chopin et la salle Darnas) ainsi que la Galerie Roger Forestier, du 26 au 30 avril 2017. Les frais de location seront votés par le Conseil Municipal en décembre 2016. Ils sont estimés, hors coût de l'agent de sécurité, à environ 7 260 € HT (tarif réduit des associations tassilunoises).

2/ LA SEMAINE DE LA DANSE 2016 DE L'EDUCATION NATIONALE LE 15 MAI 2017 :

Le Ministère de l'Education Nationale organise « la semaine de la danse », dispositif départemental s'inscrivant dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle à l'école. Il permet notamment de finaliser et valoriser le travail des élèves en leur permettant de vivre un moment en scène avec un artiste et de favoriser la démarche de création artistique autour d'un projet danse intégré au projet d'école. Il est également l'occasion d'une rencontre des élèves du premier et du deuxième degré dans un lieu culturel de proximité. Deux classes de la Ville de Tassin la Demi-Lune, participent à l'événement 2017. Pour la journée du 15 mai 2017, l'Education Nationale sollicite la gratuité d'occupation de la salle Marivaux.

Les frais de location seront votés par le Conseil Municipal en décembre 2016. Ils sont estimés à environ 1 300 € HT (tarif plein : deux services x 650€ HT).

3/ CONFERENCE SANTE DE L'ASSOCIATION « SOLIDARITE HOMEOPATHIES ET MEDECINES ALTERNATIVES » LE 5 AVRIL 2017 :

L'Association Solidarité Homéopathie et Médecines alternatives est un organisme humanitaire qui regroupe des médecins, acupuncteurs, ostéopathes, phytothérapeutes. Elle assure des soins gratuits dans différentes structures caritatives en France et à l'Étranger. L'antenne de Lyon souhaite organiser un événement santé et recevoir le Docteur Jean Pierre Willem, fondateur de « médecins du monde » et de « médecins aux pieds nus », le mercredi 5 avril 2017, salle Marivaux pour une conférence. Les recettes permettent de financer les missions de soins (déplacements et médicaments) durant lesquels les médecins partent bénévolement pour délivrer des soins gratuits aux personnes démunies.

Les frais de location seront votés par le Conseil Municipal en décembre 2016. Ils sont estimés à environ 650 € HT (tarif plein : un service x 650€ HT).

4/ LES ATELIERS MUSIQUE DU CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE A TEMPS PARTIEL DE TASSIN LA DEMI-LUNE POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUIN 2017

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) de Tassin La Demi-Lune souhaite proposer à un groupe de patients une activité thérapeutique autour de la musique. Or, il ne dispose pas de locaux adaptés pour ces ateliers musicaux. Aussi, il sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Darnas ou Chopin pour la réalisation de ces ateliers se déroulant sur 11 jeudis après-midi, entre janvier et juin 2017.

Conformément à la politique culturelle qui vise à ouvrir l'Espace Culturel L'Atrium à un large public et développer des actions de médiation avec des personnes porteuses de handicap, la convention avec l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu dont le CATTP fait partie, prévoit une collaboration avec la commune.

Les frais de location seront votés par le Conseil Municipal de décembre 2016. Ils sont estimés à environ 540 € HT (tarif réduit des associations tassilunoises).

Ceci exposé, après avis favorable de la Commission Animation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les mises à disposition gratuite et exceptionnelle de L'Atrium pour :

- **Les journées de la flûte 2017 de l'Ecole de Musique ;**
- **La Semaine de la danse de l'Education nationale ;**
- **La conférence santé de l'Association Solidarité Homéopathies et Médecines Alternatives ;**
- **Les ateliers thérapeutiques du CATTP de Tassin La Demi-Lune.**

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2016

Objet : Demande de gratuité de l'association UODL Handball pour l'affichage de sponsors durant la saison sportive 2016-2017

Rapporteur : Anne-Claire HAENTJENS

L'accompagnement des associations sportives par la Ville se poursuit, pour les plus importantes, par l'autorisation obtenue de procéder à de l'affichage publicitaire dans nos équipements.

Par une délibération en date du 23 mars 2016, le Conseil Municipal a donné l'autorisation aux associations sportives de procéder à l'affichage publicitaire de sponsors dans les installations et les équipements sportifs, moyennant un tarif correspondant.

L'Association UODL Handball a procédé à la recherche de sponsors dans le but de développer ses activités et d'obtenir une participation financière ou en nature. A ce titre, l'association bénéficie du soutien des sociétés suivantes :

- La société Blueway à hauteur de 4 000 € pour trois saisons, soit 1 333 € par saison ;
- La société Axess Pack à hauteur de 1 200 € pour la saison ;
- La société Première classe Lyon Ouest Tassin à hauteur de 1 000 € pour la saison ;
- La société SARL MIB à hauteur de 1 000 € pour deux saisons ;

Ces quatre sociétés ont matérialisé leurs soutiens par la signature de contrats de sponsoring avec l'association UODL Handball.

Aujourd'hui, l'association sollicite l'autorisation d'affichage publicitaire de ses sponsors pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 juin 2017 dans le gymnase des Genêtères, ainsi que l'exonération du tarif d'affichage.

L'association est très active et comptait 457 adhérents en 2015/2016 dont 357 licenciés en championnat, 50 joueurs loisirs et 50 dirigeants. Elle organise de nombreux matchs et championnats ainsi qu'un tournoi de quartier.

Par conséquent, afin de soutenir cette dynamique, il est proposé d'accorder la gratuité exceptionnelle pour l'affichage publicitaire des sponsors de l'association pour la saison sportive 2016/2017. En application du tarif voté par le Conseil Municipal, cette gratuité exceptionnelle correspond à une subvention indirecte d'un montant de 271 € (5€ x 9 mois + 5% de 4533 €).

En ce sens, après avis favorable de la Commission Animation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de gratuité de l'Association UODL Handball pour l'affichage de quatre sponsors en 2016/2017.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2016

Objet : Cession de places de spectacles au bénéfice de « Covoiturage du Grand Lyon », de Tribune de Lyon et Exit Mag par l'Espace Culturel L'Atrium moyennant des actions de communication

Rapporteur : Anne-Claire HAENTJENS

L'enjeu de cette cession de places est d'étendre le rayonnement de notre Espace culturel L'Atrium ainsi que de proposer à un autre public de le découvrir. Notre programmation est en effet de grande qualité, et il semble important que les spectacles offerts puissent bénéficier d'une large publicité. La Ville reste naturellement maîtresse du nombre de places accordées ainsi que des spectacles proposées pour de telles actions publicitaires.

« Covoiturage du Grand Lyon », Tribune de Lyon et Exit Mag sollicitent la Ville pour leur jeu concours respectif. En effet, ils souhaitent bénéficier de places gratuites de spectacles à distribuer dans le cadre de leur jeu, en échange d'une promotion de spectacles programmés par l'Espace Culturel L'Atrium.

1) LE JEU COVOITURAGE DU GRAND LYON :

« Covoiturage Grand Lyon » est un site internet de la Métropole de Lyon qui sert d'intermédiaire pour covoiturer facilement sur le territoire métropolitain et propose trois types de trajets :

- « pour aller travailler »,
- « pour sortir »,
- « pour les loisirs et week-ends ».

Dans un souci de développement durable, le covoiturage est une priorité sur le territoire tassilunois, y compris lors des sorties culturelles.

Ainsi, l'Espace Culturel L'Atrium pourrait collaborer sur le volet « Sortir », dans le cadre d'une opération de communication permettant aux internautes de gagner des places de spectacle en jouant en ligne. Cette promotion est diffusée aux covoitureurs par la newsletter du site, avec plus de 17 000 inscrits, le blog, les réseaux sociaux ainsi qu'une page « relais universités et bons plans ».

En réponse à cette demande, L'Espace culturel propose de sélectionner des spectacles ou conférences de la saison culturelle par opération et de céder vingt places pour chacune des opérations. En échange des places offertes, la Ville bénéficiera alors d'une promotion gratuite de sa programmation dont la valeur est estimée à 720 €.

2) LE JEU TRIBUNE DE LYON & EXIT MAG :

Tribune de Lyon et Exit Mag sont deux supports presse diffusés largement dans l'agglomération Lyonnaise, et plus particulièrement sur le secteur de l'Ouest Lyonnais.

- Tribune de Lyon est un hebdomadaire d'informations généralistes qui compte 20 000 à 25 000 lecteurs chaque semaine.
- Exit MAG est un magazine d'information mensuel spécialisé dans les domaines suivants : loisirs, sorties, voyages, culture, gastronomie et « bons plans » diffusé dans 550 points de vente tiré à 8 000 exemplaires.

Le magazine Tribune de Lyon, ainsi que son mensuel culturel Exit Mag propose des encarts gratuits en échange de places de spectacle offertes.

L'abonné aux magazines a droit à un "bon plan" par mois qui consiste souvent en une ou deux invitations pour un spectacle. Cette offre lui permet de découvrir des spectacles et des lieux de représentation.

Les médias proposent à l'Espace Culturel L'Atrium de bénéficier, deux fois par an, d'un encart de presse évalué à 400 € pour 22 places offertes dans l'un des deux supports (Exit ou Tribune de Lyon), à la fois en support papier (par l'encart presse) et sur le web (par la plateforme). Cela permettrait d'acquérir de la visibilité supplémentaire sans frais direct, tout en permettant à des lecteurs ne connaissant pas L'Atrium de le découvrir. L'Espace culturel serait libre de sélectionner les spectacles concernés, étant entendu que les spectacles « étoilés » sont exclus. Durant la saison, il est proposé de bénéficier au plus de deux encarts d'une valeur de 800 € moyennant la cession de 44 places.

En ce sens, après avis favorable de la Commission Animation, il est demandé aux membres du Conseil municipal, en dérogation aux tarifs votés, de bien vouloir se prononcer sur la cession de places de spectacles pour les jeux du site Covoiturage du Grand Lyon, de la Tribune de Lyon et d'Exit Mag, moyennant des actions de communication au bénéfice de L'Espace Culturel L'Atrium.